

VOUS ÊTES ARTISAN...

Nouveau !

... et réalisez régulièrement des travaux au domicile de vos clients

Votre solution sur mesure

Lors de vos interventions, vous bénéficiez de 50% de réduction par rapport au tarif normal sur le stationnement de surface !

Zone orange	0,80€/h (tarif normal : 1,50€/h)	12 heures consécutives (2h normalement)
Zone verte	0,50€/h (tarif normal : 1€/h)	12 heures consécutives (8h normalement)

Les + de votre tarification spéciale

- Vous bénéficiez de 50% de réduction par rapport au tarif normal sur le stationnement de surface !
- par ailleurs, parce qu'il faut plus de deux heures pour refaire une salle de bain ou changer une chaudière, la durée de stationnement maximum en zone orange **est étendue à 12h consécutives** au lieu de deux heures normalement !

Les conditions à remplir

- Vous devez être artisan, quelle que soit votre activité ;
- les bénéfices de cette tarification préférentielle ne sont valables que lors des interventions au domicile de vos clients

Les démarches à réaliser

Vous devez vous munir :

- D'un document attestant de votre profession (extrait KBIS, carte de la CCI, carte professionnelle ...) ;
- de la carte grise de votre véhicule au nom de la société ou de l'entrepreneur individuel.

Comment ça marche ?

Après avoir fait faire votre abonnement par la police municipale, et une fois devant l'horodateur, appuyez sur 2, puis entrez votre numéro de plaque d'immatriculation, sélectionnez votre durée de stationnement et réglez.

+ d'informations à la police municipale et sur le site internet : stationnement.voiron.fr

